



**COMMUNE  
DE  
CORBIERES**

# Commune de Corbières

## Autorisation pour enfant mineur voyageant sans ses parents

**Prénom et nom du chef de famille** .....

Adresse postale .....

Date de naissance .....

N° téléphone .....

N° passeport ou pièce identité .....

Nationalité .....

### AUTORISE

**Prénom et nom de l'enfant** .....

Adresse postale .....

Date de naissance .....

N° passeport ou pièce identité .....

à voyager du ..... au .....

à destination de .....

### EN PRESENCE DE

**Prénom et nom de l'accompagnant** .....

Adresse postale .....

Date de naissance .....

N° téléphone .....

N° passeport ou pièce identité .....

Nationalité .....

Signature du chef de famille : .....

*(si les parents sont divorcés ou séparés, la signature des deux parents est exigée)*

La commune de Corbières peut attester de la conformité des indications et l'authenticité des signatures. Pour ce faire, il est nécessaire que l'un des parents se présente personnellement à l'administration communale qui attestera de la conformité des indications et l'authenticité des signatures. En revanche, la présence des deux parents est obligatoire s'ils sont séparés ou divorcés.

Commune de Corbières : .....